

**COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE**  
**- HAUTE-LOIRE -**  
**MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

en vue de la suppression des emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document  
d'urbanisme

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE CE PROJET**

En vertu des articles L 153-36, L 153-41 et L 153-45 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de la commune de MONISTROL sur LOIRE a, par arrêté n° 2019-039-SG du 16 décembre 2019, décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de MONISTROL sur LOIRE en vue de la suppression des emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme.

Conformément à l'arrêté municipal n° 2019-039-SG du 16 décembre 2019 sus-visé et à l'arrêté municipal n° 2020-029 SG du 26 mai 2020 pris en application de la délibération du conseil municipal n° 2019 11 152 du 15 novembre 2019, le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU comprenant :

- ladite délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2019 n° 2019 11 152 ;
- le rapport de présentation tenant lieu d'exposé des motifs et des objectifs du projet de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- le plan de masse du projet de construction du futur LEP – Av. Charles de Gaulle ;
- les conclusions de l'étude de circulation liée à l'implantation d'un demi-échangeur supplémentaire sur la RN 88 à MONISTROL sur LOIRE, secteur de « Bellevue » (juin 2019) ;
- la note précisant la réglementation encadrant la procédure de modification simplifiée du PLU ;
- la note de présentation non technique du projet de modification simplifiée du PLU ;
- un extrait du règlement du PLU actuellement en vigueur relatif à ses dispositions ayant trait à la zone AUE ;
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) porté au PLU en vigueur,
- un extrait du plan de zonage du PLU actuellement en vigueur pour le secteur considéré (plan de zonage général – extrait planche 5b – plan de zonage détaillé secteur centre) ;
- un extrait du plan de zonage du PLU pour le secteur considéré (plan de zonage général – extrait planche 5b – plan de zonage détaillé secteur centre) avec la suppression projetée des emplacements réservés n° 35 et n° 41 dont il s'agit ;
- la liste des emplacements réservés pour voies et ouvrages publics portée au PLU en vigueur ;
- la liste des emplacements réservés pour voies et ouvrages publics, avec la suppression projetée des emplacements réservés n° 35 et n° 41 dont il s'agit,

ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées **seront tenus à la disposition du public du 8 juin 2020 au 8 juillet 2020 inclus, en mairie de MONISTROL sur LOIRE**, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les lundi de 8 H.30 à 12 H., les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 H.30 à 12 H.00 et de 13 H.30 à 17 H.00, les samedi de 9 H. à 12 H. (samedi de juillet et jours fériés exclus). Le public pourra également prendre connaissance, durant cette période, du projet de modification simplifiée n° 5 du PLU sur le site internet de la ville de MONISTROL sur LOIRE ([www.mairie-monistrol-sur-loire.fr](http://www.mairie-monistrol-sur-loire.fr)). Le public pourra, s'il le désire, rencontrer l'adjoint délégué à l'urbanisme lors de ses permanences, en mairie, sur rendez-vous.

Un registre sera ouvert, à cet effet, en mairie de MONISTROL sur LOIRE afin de recevoir, les observations des tiers qui pourront également formuler leurs remarques éventuelles par courrier à l'adresse de l'hôtel de ville - B.P. 20019 – 7 av. de la Libération – 43120 MONISTROL sur LOIRE, durant la période précitée.

Durant la période de mise à disposition sus-définie, le public pourra communiquer ses observations, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [dgs@monistrol.fr](mailto:dgs@monistrol.fr)

Le présent avis est consultable sur le site internet de la ville de MONISTROL sur LOIRE ([www.mairie-monistrol-sur-loire.fr](http://www.mairie-monistrol-sur-loire.fr)).

MONISTROL sur LOIRE, le 26 mai 2020

Le Maire sortant,

Jean-Paul LYONNET

